

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00026 Numéro SIREN : 799 592 670 Nom ou dénomination : 4G TECHNOLOGY

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2019 sous le numéro de dépôt 6151

*Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS 4G TECHNOLOGYDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 460 AV DE LA QUIERA 06370 MOUANS SARTOUXDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 7 9 9 5 9 2 6 7 0 0 0 0 1 9Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *			
	Frais de développement *			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 380	1 190	1 190
	Autres immobilisations corporelles	3 218	2 574	643
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières*			
TOTAL (II)		5 598	3 764	1 833
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements	410 658	40 000	370 658
	En cours de production de biens			
	En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)*	132 103		132 103
	Autres créances (3)	208 653		208 653
	Capital souscrit et appelé, non versé			
	DIVERS			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :			
	Disponibilités	1 806 364		1 806 364
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*			
	TOTAL (III)	2 557 781	40 000	2 517 781
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif* (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	2 563 379	43 764	2 519 614
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :		
		Stocks :		
			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 4G TECHNOLOGY		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	460 921	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	223 541	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	794 462	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	645 752	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	994 313	
	Dettes fiscales et sociales			DY	85 085	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 725 152		
Ecart de conversion passif*			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 519 614		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 725 152
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4G TECHNOLOGY		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	120	FB		FC 120	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 326 104	FE		FF 1 326 104	
		FG	60 723	FH		FI 60 723	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 386 947	FK		FL 1 386 947	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ 51	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 1 386 999
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 38 393	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU 186 078	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV (73 920)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 306 302	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 6 353	
	Salaires et traitements*					FY 302 516	
	Charges sociales (10)					FZ 109 261	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA 1 667
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC 40 000
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE 228 042	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 1 144 694
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 242 304	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH (III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 1 684	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP 1 684	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 8 061	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU 8 061	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV (6 377)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						CW 235 927	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 4G TECHNOLOGY										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	187	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	187	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(187)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise								IJ			
Impôts sur les bénéfices *								IX			
								X			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)								HK	12 199		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)								HL	1 388 683		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								HM	1 165 142		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HN	223 541	
	(2)	Dont							HO		
		produits de locations immobilières							HY		
	(3)	Dont							IG		
		- Crédit-bail mobilier *							HP		
	(4)	Dont							HQ		
		- Crédit-bail immobilier							IH		
	(5)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IJ		
	(6)	Dont produits concernant les entreprises liées							IK		
	(6bis)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							IX		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)							HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD		
	(9)	Dont transferts de charges							A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4	20 000	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives							A6		
	(13)	obligatoires							A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :							Exercice N		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
								187			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :							Exercice N			
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4G TECHNOLOGY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 519 615 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 223 541 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 13 807 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 380			2 380
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 218			3 218
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 598			5 598
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 598			5 598

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	595	595		1 190
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 502	1 073		2 575
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 097	1 668		3 765
ACTIF IMMOBILISE	2 097	1 668		3 765

HC

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 340 758 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	132 104	132 104	
Autres	208 654	208 654	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	340 758	340 758	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 725 152 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	994 313	994 313		
Dettes fiscales et sociales	85 086	85 086		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	645 753	645 753		
Produits constatés d'avance				
Total	1 725 152	1 725 152		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 221			
(**) Dont envers les associés	16 110			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	173 431
Associés - intérêts courus	16 110
Personnel - autres charges à payer	18 668
Charges sociales - charges à payer	7 411
Taxe professionnelle CAP	401
Total	216 020

4G TECHNOLOGY

460 Avenue de la Quiera

06370 MOUANS SARTOUX

Tél. : +33(0)4 92 92 59 03

RCS Cannes 799 592 670

Certifié conforme à
l'original.

PROVENCE EXPERTISE AUDIT
Cédric VERBORG

Expert Comptable
Inscrit à l'Ordre des Experts Comptables de Marseille

Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale de Nîmes

S.A.S. 4G TECHNOLOGY
Parc d'Activité de l'Argile
Voie C, Lot 105
460, Avenue de la Quiera
06370 MOUANS SARTOUX

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

PROVENCE EXPERTISE AUDIT
Cédric VERBORG

Expert Comptable
Inscrit à l'Ordre des Experts Comptables de Marseille

Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale de Nîmes

SAS 4G TECHNOLOGY
AU CAPITAL DE 100 000 EUROS

SIEGE SOCIAL
Parc d'Activité de l'Argile
Voie C, Lot 105
460, Avenue de la Quiera
06370 MOUANS SARTOUX

SIRET 799 592 670 00019
APE 7490 B

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 28 JUIN 2019
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'actionnaire unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale extraordinaire du 1^{er} Août 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4G TECHNOLOGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CV

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne les principes d'évaluation des actifs et passifs de votre société et le respect de la permanence des méthodes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Cavaillon,
Le 12 juin 2019**

**Sarl Provence Expertise Audit
Représentée par**

**Cédric VERBORG
Commissaire aux comptes**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4G TECHNOLOGY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 460 AV DE LA QUIERA 06370 MOUANS SARTOUX		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 7 9 9 5 9 2 6 7 0 0 0 0 1 9		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2018					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 190		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 574		
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	BK	3 764		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	410 658	BM	40 000
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	132 103	BY		132 103
		Autres créances (3)	BZ	208 653	CA		208 653
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation		Disponibilités	CF	1 806 364	CG		1 806 364
		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	2 557 781	CK	40 000	2 517 781	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 563 379	1A	43 764	2 519 614	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 4G TECHNOLOGY		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)			DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	460 921
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	223 541
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	794 462
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	645 752
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	994 313
	Dettes fiscales et sociales			DY	85 085
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 725 152	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 519 614	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 725 152
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4G TECHNOLOGY							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	120	FB		FC	120	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 326 104	FE		FF	1 326 104	
		FG	60 723	FH		FI	60 723	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 386 947	FK		FL	1 386 947	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	51	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 386 999
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	38 393	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	186 078	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(73 920)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	306 302	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 353	
	Salaires et traitements*					FY	302 516	
	Charges sociales (10)					FZ	109 261	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	1 667
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	40 000
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	228 042	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 144 694
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	242 304	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 684	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1 684	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 061	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	8 061	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 377)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	235 927	

W

Désignation de l'entreprise SAS 4G TECHNOLOGY

Néant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	187	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	187	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(187)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	12 199	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 388 683	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 165 142	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	223 541	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	20 000		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		187		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Cegid
Group

al

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4G TECHNOLOGY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 519 615 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 223 541 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 13 807 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 380			2 380
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 218			3 218
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 598			5 598
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 598			5 598

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
--	----------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste
Virements de l'actif circulant
Acquisitions
Apports
Créations
Réévaluations

Augmentations de l'exercice

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste
Virements vers l'actif circulant
Cessions
Scissions
Mises hors service

Diminutions de l'exercice

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	595	595		1 190
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 502	1 073		2 575
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 097	1 668		3 765
ACTIF IMMOBILISE	2 097	1 668		3 765

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 340 758 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	132 104	132 104	
Autres	208 654	208 654	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	340 758	340 758	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 725 152 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	994 313	994 313		
Dettes fiscales et sociales	85 086	85 086		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	645 753	645 753		
Produits constatés d'avance				
Total	1 725 152	1 725 152		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 221			
(**) Dont envers les associés	16 110			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	173 431
Associés - intérêts courus	16 110
Personnel - autres charges à payer	18 668
Charges sociales - charges à payer	7 411
Taxe professionnelle CAP	401
Total	216 020

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

4G TECHNOLOGY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 100 000.00 €

Siège social : 460 av de la Quiera zone de l'argile voie c

06370 MOUANS SARTOUX

799 592 670 RCS GRASSE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 28 JUIN 2019**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 223 541.06 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 223 541.06 €
- Une somme de 223 541.06 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué : 0.00 €
- soit, par titre : 0.00 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué : 200 000.00 €
- soit, par titre : 200.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 200 000.00 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4G TECHNOLOGY

460 Avenue de la Quiera
ZI L'Argile, lot 105, Voie C
06370 MOUANS SARTOUX
Tél. : +33 (0)4 92 92 59 03
RCS Cannes 799 592 670



Certifié conforme à
l'original.

HC

4G TECHNOLOGY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 100 000.00 €

Siège social : 460 av de la quiera zone de l'argile voie c

06370 MOUANS SARTOUX

799 592 670 RCS GRASSE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 1 386 947.43 € contre 1 004 020.71 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 38.14 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 1 144 694.34 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 41 667.76 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 240 110.83 € à 411 777.88 €, soit une progression de 71.49 %, alors que l'effectif moyen est passé de 5 à 7 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 242 304.98 € contre -38 091.12 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 736.12 %.

Le résultat financier, d'un montant de -6 377.16 €, contre -5 817.63 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 235 927.82 €, contre -43 908.75 € au 31 décembre 2017.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -187.76 €, contre 2 650.70 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 12 199.00 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 223 541.06 €, représentant 16.12 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 641.81 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par une perte de -41 258.05 €, soit 4.11 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 223 541.06 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 223 541.06 €
 - Une somme de 223 541.06 €
- affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué : 0.00 €
soit, par titre : 0.00 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué : 200 000.00 €
soit, par titre : 200.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% : 200 000.00 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué : 0.00 €
soit, par titre : 0.00 €

Remplacement commissaire aux comptes et suppléant

Suite à la démission de la Société Provence Expertise Audit représenté par Monsieur Cédric VERBORG, le commissaire aux comptes suppléant Madame Bénédicte BEAUCHAMPS DELHOMME se trouve commissaire aux comptes titulaire, et vous aurez à nommer un commissaire aux comptes suppléant.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

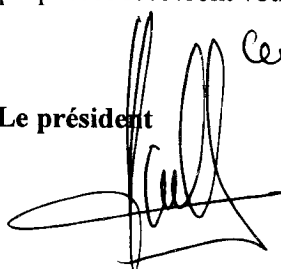
En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

4G TECHNOLOGY
460 Avenue de la Quiera
ZI L'Argile, lot 105, Voie C
06370 MOUANS SARTOUX
Tél. : +33(0)4 92 92 59 03
RCS Cannes 799 592 670

Le président



Certifié conforme à l'original